Pan Europe France
24 novembre 2022

Ambitions et leviers pour une autonomie stratégique de l'Union Européenne dans le domaine économique

Le Conseil Economique Social et Environnemental

- La 3ème chambre de la République
- Une représentation de la société civile organisée via 175 membres
- Un rôle de conseil du gouvernement et du Parlement
- Le lieu de la participation citoyenne

Le contexte de cet avis

- La crise de la Covid 19 : une première prise de conscience
- Préparer les transitions énergétiques, climatiques et numériques
- La guerre en Ukraine : un révélateur de nos dépendances

Les ambitions

- Une vision stratégique au-delà des approches sectorielles
- S'appuyer sur les textes existants
- Venir challenger la position française
- Affirmer des ambitions :
  - Une Europe de la puissance
  - Des interdépendances choisies et non subies
  - Un levier pour les transitions et notre modèle social

Le concept d'autonomie stratégique ouverte

- Autonomie, indépendance, souveraineté ?
- Articuler compétences nationales et européennes
- Le concept d'autonomie stratégique ouverte :
  - Ouverture : le maintien d'une concurrence libre et non faussée
  - Soutenabilité : se mettre en accord avec les priorités en engagements de développement durable
  - Fermeté : ne plus être naïf et se faire respecter

Identifier les dépendances

Evaluer les dépendances stratégiques

Autonomie stratégique de l'UE

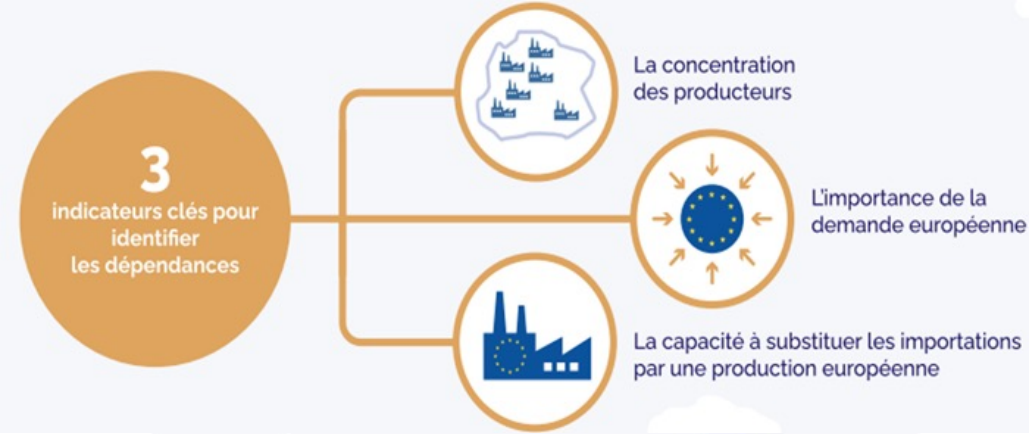

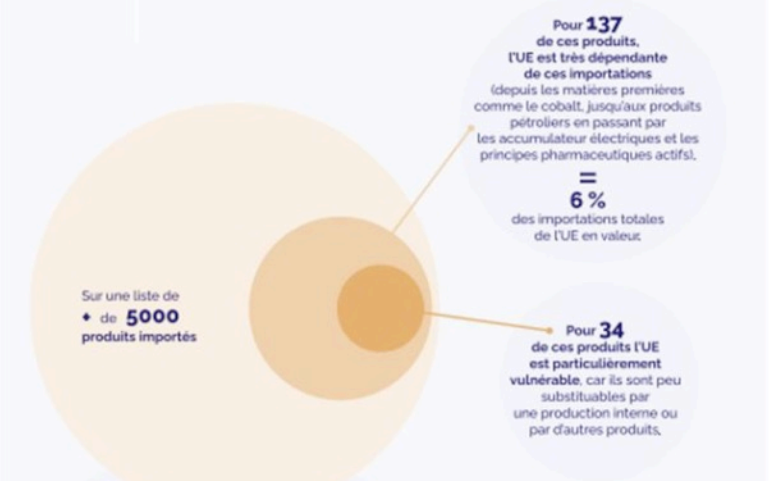

Les leviers identifiés

- En matière de gouvernance : une action coordonnée et cohérente
- En matière industrielle : une politique à mener
- S'allier la société civile
- Utiliser les outils actuels ou en cours de négociation

Levier 1 :

La gouvernance

Une gouvernance forte, stratège et cohérente

Préconisation 1 : Elaborer un agenda ambitieux et une feuille de route transversale « renforcement de l'autonomie stratégique » sous l'autorité de la présidence de la Commission européenne en lien avec le Conseil et le Parlement européen.

Préconisation 2 : Intégrer dès 2023, l'autonomie stratégique dans le semestre européen afin qu'elle devienne une ligne directrice des programmes nationaux de réforme des Etats membres.

Préconisation 3 : étude de faisabilité et d'impact sur les dépendances

Levier 2 :

Une politique industrielle : accompagner les acteurs

Autonomie stratégique de l'UE

Préconisation 5 : Accélérer et amplifier le plan d'action de la Commission pour l'économie sociale et solidaire pour donner aux associations, coopératives et mutuelles les moyens de développer des actions au services des territoires et des personnes qui en ont le plus besoin.

Préconisation 8 : Accompagner et encadrer, par des politiques de soutien, les acteurs économiques pour qu'ils déploient l'écoconception. Encourager le développement d'une économie circulaire territoriale.

Préconisation 11 : Relancer les efforts de recherche pour respecter effectivement les engagements de la stratégie de Lisbonne et développer les partenariats et synergies entre les laboratoires, universités et centres de recherche publics et privés.

Axe 2 :

Une politique industrielle : créer les conditions

Une politique volontariste de formation et de recherche

Préconisation 6 : Mobiliser les outils européens (FSE, Fonds pour une transition juste, …) pour accompagner les réindustrialisations. **Préconisation 10** : Amender les règles de la concurrence pour favoriser l'émergence d'entreprises « référentes » en matière de production, d'innovation ou de normalisation.

Préconisation 15 : Assurer des moyens adaptés au CTEO.

Préconisation 19 : Mettre en œuvre un cadre normatif exigeant.

Levier 3 :

S’allier la société civile

Autonomie stratégique de l’UE

Préconisation 6 : Mobiliser les outils européens) pour accompagner les réindustrialisations par la formation. Faciliter le reclassement des salariées et salariés des activités appelées à disparaître.

Préconisation 7 : Pour légitimer les choix de relocalisation et obtenir l’adhésion du public, organiser dans les États membres des débats nationaux et territoriaux en mobilisant les instances participatives

Préconisation 12 : Rendre opposable les clauses sociales et environnementales dans tous les accords de commerce et d’investissements négociés

Préconisation 13 : Des objectifs des négociations des traités transparents. Consulter en amont la société civile et les parties prenantes.

Levier 4:

Utiliser les outils existants ou en cours de négociation

Autonomie stratégique de l'UE

Préconisation 9 : Pour conforter l'instrument des Projets importants d'intérêt européens communs (PIIEC), le CESE appelle :

- la France et chaque État membre à se doter des moyens nécessaires pour en faciliter l'accès aux entreprises, notamment par des financements proportionnés aux besoins.

- La commission européenne à en fluidifier l'instruction par la réduction des délais de réponse et par des procédures d'agrément adaptées.

Préconisation : 14 : contrôle des subventions étrangères, réciprocité des marchés publics, anti coercition

Levier 4:

Utiliser les outils en cours de négociation

Autonomie stratégique de l'UE

Préconisation 16 : Introduire de nouveaux instruments de soutenabilité conformes aux engagements internationaux de l'UE. Mettre en place urgemment un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et de clauses miroirs sectorielles équitables.

Préconisation 17 : Adopter rapidement les textes relatifs au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et à l'interdiction d'entrée sur le sol de l'Union européenne de produits issus du travail forcé. Leur donner une dimension extraterritoriale en l'absence de cadre multilatéral juridiquement opposable.

Préconisation 18 : Réformer les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour assurer des conditions de concurrence équitables, soutenir les normes fondamentales du travail et intégrer les enjeux de développement durable.

Conclusion

- L'Europe à toutes les cartes en mains, encore faut-il vouloir jouer la partie !
- L'UE à un rôle à jouer pour la rénovation du multilatéralisme en s'appuyant sur ses valeurs démocratiques et son modèle social.